



Quelle indemnisation pour un homicide involontaire? urgent, merci

Par **yanmel**, le **03/01/2011** à **18:56**

Bonjour,
mon épouse est décédée suite a un accident de la route alors quelle était passagere d'un véhicule conduit par une personne sans permis, sans assurance et sous l'emprise d'alcool. J'ai maintenant la charge de mes 3 enfants d' 1 an, 3 ans et 7 ans. Suite au jugement du 7decembre 2010 mes enfants vont percevoir du fond de garantie 24000 euros chacuns et moi 22000. je souhaiterais savoir si ce sont les "tarifs appliqués" pour le décès d'une personne!!! mon probleme est que j'ai du fermer mon entreprise pour m'occuper de mes enfants, je ne trouve personne pour les emmener a l'école, et meme si je retrouve un emploi je ne sais comment faire, les listes sont longues pour les nourrices, c'est pour tout ces problemes que je trouve la somme de 22000 euros très faible, cela représente a peine 2 ans de salaire: pour une vie!!! j'ai l'impression de ne pas m'etre fait convenablement conseillé par mon avocat; peut etre que je ne lui est pas posé les bonnes questions... je souhaiterais également savoir si j'ai bien jusqu'au 7 janvier pour faire appel? je ne suis pas sur que ce sois 1 mois, merci pour vos réponses.